

**le 18 juillet 2011**

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 SG 68** Subvention à L'Ecole Normale Sociale.

**Mme Fatima LALEM, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits du citoyen dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 et 12 juillet 2011 par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à L'Ecole Normale Sociale ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fatima LALEM au nom de la 6<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Ecole Normale Sociale, 2 rue de Torcy 75018 paris pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2: Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée à l'Ecole Normale Sociale (D03196 ; 9885 ; 2011\_02393).

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, sous fonction 2, ligne VF 02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.

